

Nigéria – Cameroun: la préservation du plateau du Mont Mandara au cœur d'un atelier à Abuja

La capitale nigériane, Abuja, a abrité du 8 au 10 juillet 2024 l'atelier régional de validation des résultats de l'étude sur la plateforme fonctionnelle des écosystèmes du plateau du Mont Mandara. À la fin de cette rencontre, des recommandations pertinentes ont été formulées pour une meilleure gestion de cet écosystème partagé entre le Nigeria et le Cameroun.



M. Adeyinka Adenopo, directeur de la planification des ressources en eau et des services d'appui technique du ministère en charge de l'eau de la République fédérale du

Nigeria, a participé activement à cet atelier. À pas feutrés, le Projet NB-ITTAS travaille pour améliorer la gestion, la gouvernance et la conservation des ressources naturelles du Bassin du Niger et du système aquifère d'Iullemeden – Taoudéni/Tanezrouft. L'atelier régional de validation des résultats de l'étude sur la plateforme fonctionnelle des écosystèmes du plateau du Mont Mandara en est une belle illustration.

Au cours des trois jours de cet atelier, les participants ont apprécié, grâce à une série de communications, les documents portant sur le projet pilote, le programme de renforcement des capacités et le système de surveillance des écosystèmes du plateau du Mont Mandara. Les travaux de groupe qui ont succédé aux communications ont permis aux participants d'enrichir ces différents documents en tenant compte de deux aspects : le budget disponible pour la mise en œuvre des activités retenues et leur délai d'exécution, qui doit s'arrimer à la période restante pour la mise en œuvre du projet NB-ITTAS. Sur ces deux fondements, les participants ont identifié les activités les plus pertinentes du projet pilote de démonstration à exécuter dans le délai imparti par le projet.

L'atelier s'est aussi penché sur le programme de renforcement des capacités organisationnelles et techniques des bénéficiaires du projet pour sa mise en œuvre efficace. Le mécanisme du système de surveillance conjointe en appui aux structures de gouvernance a également été discuté. Il s'agissait d'identifier les indicateurs prioritaires et communs de surveillance des écosystèmes du plateau du Mont Mandara au Cameroun et au Nigeria.

Les recommandations formulées

À l'endroit de toutes les parties prenantes :

– Veiller à remplir le mandat en exécutant le projet dans les délais impartis. En cas de non-respect des délais d'ici la fin

de l'année, inviter les bailleurs à accorder une rallonge de temps pour la fin du projet.

À l'endroit de l'ABN/NB-ITTAS :

- Développer un module de renforcement des capacités des acteurs sur le modèle/protocole de collecte et de traitement des données liées aux indicateurs retenus.
- Définir clairement le mécanisme de mise à disposition des fonds pour la réalisation des activités sur le terrain.

À l'endroit du Consultant :

- Intégrer un cadre solide de suivi et d'évaluation incluant à la fois des métriques quantitatives et qualitatives dans le mécanisme de surveillance conjointe des Monts Mandara.
- Consacrer une partie du contexte et de la justification pour souligner l'aspect de l'insécurité dans les Monts Mandara.
- Ajouter des indicateurs relatifs à la gestion des conflits, au renforcement des capacités institutionnelles et à la santé environnementale.

À l'endroit des États :

- Adopter de commun accord un protocole harmonisé de collecte des données et de traitement des indicateurs de surveillance conjointe.
- Renforcer les mesures de lutte anti-braconnage.
- Harmoniser les textes juridiques entre le Cameroun et le Nigeria pour une meilleure surveillance.
- Poursuivre la mise en œuvre des projets pilotes avec les mêmes ONG ayant donné satisfaction au regard des expériences de terrain déjà acquises.

Cet atelier représente une étape cruciale pour renforcer la

collaboration et la gouvernance environnementale dans la région, en intégrant des technologies innovantes et en développant des capacités locales pour une gestion durable des ressources naturelles.

Cellule communication Projet NB-ITTAS

Accès à l'énergie: le Nigeria réduit la vente d'électricité au Bénin

Dans un effort pour répondre aux préoccupations grandissantes concernant la gestion du réseau électrique national, la Commission de Régulation de l'Électricité Nigériane (NERC) a pris des mesures décisives en restreignant l'exportation d'électricité vers le Bénin, le Togo et le Niger.



Electricité

Une ordonnance intitulée [« Interim Order on Transmission System Dispatch Operations, Cross-border Supply, and Related Matters »](#) a été émise par la NERC, établissant un plafond de fourniture ne dépassant pas 6 % de l'électricité totale du réseau à ces nations voisines pour une période initiale de six mois, sujette à révision en fonction des résultats obtenus.

Cette décision survient à un moment où le Nigeria, confronté à ses propres défis en matière d'approvisionnement électrique, continue de fournir plusieurs pays voisins. Cependant, des pratiques de dispatching jugées sub-optimales ont régulièrement affecté les compagnies de distribution locales (Discos), les empêchant de respecter efficacement leurs engagements tarifaires envers les consommateurs finaux.

La NERC a exprimé ses préoccupations, soulignant l'iniquité et l'inefficacité de la priorisation des clients internationaux et éligibles en période de pointe. Pour remédier à ces défis, l'ordonnance exige des opérateurs du système et de la Compagnie de Transmission du Nigeria (TCN) la mise en place de

procédures opérationnelles standardisées pour améliorer la transparence et l'équité dans les opérations de réseau.

De plus, l'installation de compteurs Internet des Objets (IoT) à tous les points de prise et de livraison d'électricité est mandatée pour fournir une visibilité en temps réel sur l'offtake agrégé par les clients du réseau.

En parallèle à ces nouvelles régulations, la TCN a annoncé le début de la construction de deux tours de transmission de 132 kV à la sous-station d'Amukpe, ainsi que des travaux de restauration sur les lignes de transmission double circuit de Benin-Delta et Delta-Oghara de 132 kV. Ces initiatives, planifiées du 4 au 17 mai 2024, entraîneront des interruptions temporaires de l'approvisionnement en électricité à Benin Disco via certains alimentateurs.

Ces mesures, bien que temporaires, visent à rétablir un équilibre et à garantir que les besoins en électricité du Nigeria ne sont pas compromis par les obligations contractuelles internationales. L'objectif à long terme de la NERC est de renforcer la stabilité du réseau électrique tout en respectant les engagements internationaux, dans une démarche qui se veut plus juste et durable pour tous les utilisateurs du réseau.

Megan Valère SOSSOU



Les chiffres clés à retenir

1- *La Nigerian Electricity Regulatory Commission (NERC) a ordonné à l'opérateur du réseau de réduire les ventes d'électricité aux clients étrangers, plafonnant à 6 % la production totale disponible pour ces acheteurs pour les six prochains mois à partir du 1er mai.*

2- *Les compagnies d'électricité nigérianes ont des contrats avec des pays africains voisins pour la fourniture d'énergie, leur permettant d'obtenir des devises étrangères pour soutenir les recettes provenant de tarifs sous-économiques. Toutefois, ces entreprises n'ont pas toujours payé leurs factures à temps, accumulant des dettes impayées.*

3- *Les coupures de courant sont fréquentes au Nigeria en raison d'une pénurie d'électricité, récemment aggravée. Les entreprises ont augmenté les tarifs pour certains clients domestiques qui devraient recevoir plus d'électricité chaque*

jour, mais l'approvisionnement n'est pas suffisant.

4- Outre les contrats avec des pays comme le Niger, le Togo et le Bénin, les entreprises ont des contrats bilatéraux avec les gros consommateurs du pays, leur assurant un approvisionnement prioritaire.

5- Les analystes soulignent que le plafonnement des ventes à l'étranger pourrait créer de l'incertitude dans le secteur, nécessitant des ajustements opérationnels et financiers pour les entreprises.

6- Les revenus provenant des clients étrangers réduiront, ce qui peut accélérer le remboursement des dettes des entreprises de distribution envers les producteurs.

7- Les données du service de réseau indiquent que l'approvisionnement en électricité a dépassé les 4 700 mégawatts depuis samedi, dépassant les niveaux habituels. Habituellement, les clients locaux reçoivent moins de 4 000 MW les jours normaux.

8- Les contrats internationaux et bilatéraux actuels sont critiqués pour leurs conditions peu rigoureuses, et les exploitants dépassent souvent les niveaux contractuels pendant les périodes de pointe, sans être sanctionnés.

9- Les clients internationaux doivent aux compagnies d'électricité nigérianes un total de 12,02 millions de dollars de dettes impayées pour des services rendus, selon un rapport publié par la NERC au cours du dernier trimestre de 2023.